

**Présents pour la direction** : Pascal Doucet-Bon (Président et directeur délégué à l'information), Alexandre Kara (directeur de l'information), Muriel Pleynet (directrice france info), Willy Bracciano (réseau ultra marin), Jérôme Cathala, Delphine Vialanet (responsable numérique régional), Pascale Lagorce (coordinatrice numérique réseau), Antoine Armand (directeur de l'information réseau).

**Organisations syndicales** : Pour la CGT : Ibrahim Khalatoumi (Mayotte), Cécile Laronce (rédaction nationale), Guillaume Le Gouic (France 3 IDF), pour le SNJ Laurence Couvrant, Mathilde Goupil et Elisabeth Braouet. Pour la CFDT : Cécile Poure, Séverine Dangin et Bianca Careto. pour FO : Lise Hourdel, Clément Weil-Raynal, Ali Benbourmane.

**P**lus de 60 questions pour la seconde et dernière réunion de la commission de déontologie de 2025. Plus de quatre heures de débats. Et des questions qui n'ont pas été abordées, faute de temps !

Cela montre l'importance de cette commission pour traiter des questions de déontologie. Nous avons, maintes fois, demandé que les réunions se déroulent sur la journée. Refus de la direction. Augmentons alors le nombre de réunions pour 2026. La balle est donc le camp de la direction...

## Questions transversales

- Une organisation s'étonne que sur nos antennes, aucun sujet n'a été diffusé suite au rapport de la Cour des comptes sur la gestion de FTV. Rapport qui a fait beaucoup parler dans certains médias.

**La direction répond qu'il ne s'agit pas d'une question déontologique. « Pierre Moscovici, président de la Cour des comptes, a été l'invité des 4 vérités dans Télématin lors de la sortie du rapport. Et la direction d'ajouter : « c'est toujours compliqué de parler de soi ».**

- L'école ESJ, reprise par Bolloré, mentionne sur son site internet que FTV est un partenaire de l'école.

**En réalité, ce n'est pas le cas. Le site est très ambigu. Les logos des entreprises où travaillent aujourd'hui les anciens élèves diplômés apparaissent. Il est donc compliqué pour la direction de les contraindre à changer l'onglet. La direction exige en revanche que le logo de FTV soit retiré, mais doute d'obtenir gain de cause...**

**La direction précise que nous n'avons aucun partenariat avec cette école non reconnue par la Convention collective des journalistes. Et qu'il n'est pas possible d'y enseigner.**

- Une organisation syndicale interroge la direction sur la couverture du procès Sarkozy. Pourquoi ne pas y avoir envoyé une équipe tous les jours ?

Si la direction reconnaît que FTV n'a pas assisté à la totalité des débats, faute de budget, elle répond aussi qu'il est faux de dire que les journalistes ont peu suivi le procès de Nicolas Sarkozy. Les 20h semaine ont consacré huit sujets en amont. Et Complément d'Enquête a réalisé un 52 mn. Les étapes du procès ont bénéficié de six sujets dans le 20h. Après le procès, il y a eu sept reportages.

**Question CGT** : Nathalie Saint-Cricq et le Crif

Invitée comme animatrice à un dîner du Crif, Nathalie Saint-Cricq pose une question totalement alambiquée à Raphaël Enthoven, qui lui-même ne la comprend pas. Nathalie Saint Cricq a-t-elle fait une demande de collaboration extérieure ? La direction, considère-t-elle que ce type de prestation donne une bonne image de FTV et de ses journalistes à l'extérieur ? Si non, pourquoi Nathalie Saint Cricq continue-t-elle de s'exprimer comme éditorialiste de FTV, au risque de décrédibiliser totalement le service public et les salariés de FTV ?

**Direction** : Il s'agissait d'une table ronde. Nathalie St Cricq a fait une demande la veille pour le lendemain pour remplacer quelqu'un au pied levé. Et la plate-forme pour déclarer des collaborations extérieures a rencontré un bug.

La direction précise que c'est Alexandre Kara qui a donné l'autorisation.

Vous avez conscience de décrédibiliser le service public ?

**Kara** : « *Oui, le risque existe. On doit réfléchir à être équilibré. Il nous importe de préserver la liberté de nos salariés. Et voir comment l'image de FTV est utilisée. Et sur ce cas précis, Nathalie St Cricq n'était que médiatrice.* »

- Publicité et omission

Avant sa prise de fonction au 20h, Léa Salamé a été photographiée dans Gala avec un paquet de gâteaux apéritif à la main. Publicité ou pas ?

**Selon la direction**, c'est clairement de la pub clandestine. La direction n'en n'avait pas connaissance. La direction rappelle qu'il y a eu des sanctions contre des personnes qui ont récidivé. « *Une sanction est une tache dans un dossier. Elle reste deux ans dans son dossier.* »

La direction indique qu'elle observe une baisse des cas de publicité clandestine. La direction avoue travailler sur dénonciation. La photo de Léa Salamé date d'avant sa prise de poste au 20h.

La règle s'applique à tout le monde même aux PTA. Quand on est journaliste, on a une notoriété ce qui ne veut pas dire célébrité. Quand on est journaliste, on représente l'entreprise. La direction considère que c'est un prolongement de l'antenne. Et d'ajouter : « *Quand on fait de la pub, on profite donc de la notoriété de l'entreprise. Le journaliste ne confondra pas son rôle avec celui d'un publicitaire.* »

- Dans C'dans l'air, émission produite par Mediawan, Caroline Roux, salariée de FTV, n'a pas précisé que Mathieu Pigasse était le cofondateur et actionnaire minoritaire de Mediawan.

**Direction** : « *Matthieu Pigasse est cofondateur et actionnaire minoritaire de Mediawan à hauteur de 6,74 %. Caroline Roux est employée par FTV. Matthieu Pigasse n'est ni le patron de Caroline Roux, ni son donneur d'ordre économique. Cela dit, son rôle aurait dû être donné dans sa présentation ainsi que son engagement politique. Il y a une charte de présentation des invités en cours de rédaction depuis plusieurs semaines. Une DLS*

**(infographie - éléments graphiques visuels) existait, mais elle n'est jamais apparue. Il aurait été bien de le présenter dès le départ. »**

### **Question CGT** : JRI-OPV

Dans quels cas, un journaliste rédacteur est-il amené à partir en reportage TV ou pour un tournage de magazine, accompagné d'un opérateur de prise de vue ? Que disent les textes à ce sujet ? Est-ce que la question de déontologie se pose ?

Deux salariés qui partent en reportage ensemble, qui vont faire le même travail, qui vont prendre les mêmes risques et chacun sa convention ?

**Direction : Déontologiquement l'OPV a les mêmes devoirs qu'un JRI. Il est sous un contrôle éditorial. Les OPV ont les mêmes règles et devoirs que les journalistes.**

- Utilisation de l'intelligence artificielle à FTV

La direction répond que le principe homme-machine est dans la note IA générative sur l'intranet. Les journalistes sont responsables de ce qu'ils écrivent avec ou sans IA. L'utilisation de l'IA est proscrite donc, il est interdit de donner un « *prompt* » à l'IA. Nous n'avons pas le droit de poser une question avec des infos de l'entreprise sur un sujet propre à l'entreprise. La direction précise : « *tant qu'un sujet n'est pas à l'antenne, il est confidentiel.* »

En revanche, si on utilise Mediagen, le prompt reste en « *bac à sable* » il ne part pas à l'extérieur. Pour l'instant, on n'utilise pas Mediagen (suspendu jusqu'à nouvel ordre) mais c'est l'avantage de Mediagen.

Une organisation syndicale évoque l'utilisation de Capcut : toutes les données rentrées appartiennent à Capcut. Et pourtant FTV demande de l'utiliser...

**La direction confirme, et précise qu'avec le logiciel Première, c'est le même problème.**

**Question CGT** : A la rédaction de Mayotte la 1ère, l'application whatsapp est devenue un outil quotidien de travail : les journalistes rédacteurs, journalistes radio et JRI y envoient les sons pour les journaux radios et les images pour le journal de 13h via leurs téléphones portables. N'est-ce pas prendre le risque de voir l'IA se saisir d'informations confidentielles ?

**Direction : Whatsapp intègre des IA mais Meta affirme ne pas avoir accès à notre discussion, sauf si un utilisateur actionne la fonction IA. La direction privilégie Teams. Teams est un « bac à sable ». Les données restent au sein de FTV. Mais il faut créer une équipe teams à chaque fois. C'est moins souple que Whatsapp. Une demande de simplification a été faite auprès de Teams.**

- L'image de la prison d'Evin, en Iran, bombardée par les forces américaines était-elle générée par l'IA ?

La direction répond qu'elle n'en a pas la certitude. « *C'est vraisemblable. Les révéléateurs ont travaillé sérieusement. Tout est expliqué sur franceinfo.fr dans la page transparence. Les révéléateurs ont fait toutes les vérifications. Il n'y a pas d'autres vérifications possibles à part la caméra de surveillance. Les révéléateurs ont fait les contrôles visuels et ont cherché à savoir qui avait émis cette image en premier. Les deux camps revendiquaient la même image. Cette explosion a bien eu lieu. La direction explique qu'il y a eu une vérification sur place par des personnes qui travaillent pour FTV.* » Et de conclure : « *60 000 médias dans le monde entier se sont trompés.* »

**Remarque CGT :** En région, beaucoup de journalistes ignorent la plupart du temps l'existence du service les révéléurs. Même des responsables d'édition ne connaissaient pas les révéléurs.

**Direction :** « *Mais ils ne sont que 5 et bientôt 6. Leur service n'est pas dimensionné pour répondre aux besoins des régions. Il faut apprendre aux journalistes à gérer eux-mêmes les images des réseaux sociaux.* » A bon entendre.

Le service juridique est très sollicité par des problèmes de droits d'auteur. Autrement dit, de nombreuses photos ou images sont utilisées par les rédactions sans que les auteurs ne soient identifiés ou prévenus. Conséquence, FTV pour éviter des procédures, doit s'acquitter de droits d'auteur. Les sommes peuvent être minimales. Mais à la fin de l'année, cela représente plusieurs milliers d'euros...

## **Editions nationales**

- Des inondations récurrentes à Cassis sans faire de dégâts. Alors que les journalistes de terrain avaient prévenu que cette information ne valait pas un sujet, la direction de l'information, elle, a décidé d'en faire son ouverture au 20h du 1er septembre ! Une organisation syndicale parle de désinformation.

**Selon la direction, le mot de désinformation est impropre. « La municipalité de Cassis a bien parlé d'inondation massive. Il est vrai que le commentaire n'en fait pas état. Il est donc incomplet, mais ce n'est pas de la désinformation. »**

**Commentaire CGT :** Les journalistes de terrain ont alerté. Une alerte qui a eu peu d'importance pour la direction...

**Question CGT :** Rafting au bout du monde

Dans le 13h mardi 19 août 2025, un reportage suit des touristes occidentaux en train de faire une excursion en rafting à Bornéo. Cela pose une question éthique par rapport aux engagements de la Présidence en matière de responsabilité environnementale.

Il y a beaucoup d'autres sujets qui d'un point de vue journalistique mériteraient d'être tournés en Malaisie : la déforestation liée aux plantations d'huile de palme pour les grands groupes français, les cultures locales, etc.

Quel sens cela a-t-il d'aller si loin pour filmer une activité que l'on peut faire tout aussi bien dans les Pyrénées ?

**Direction :** « *Les engagements environnementaux de l'entreprise ne doivent pas nous amener à l'autocensure. Mais il aurait peut-être fallu demander ça à la famille en question. Cela implique évidemment, des précisions sur l'empreinte carbone.* »

- Promotion à l'antenne d'un sujet entièrement consacré aux ventes à domicile Tupperware.

A ce sujet, la direction répond que le débat est récurrent sur les monographies. « *Toutes les personnes de plus de 40 ans savent ce qu'est un Tupperware. On fait parfois des monographies de marques et ce n'est pas un problème... Ce type de réunion fait partie de l'histoire. Cela peut justifier la monographie. On aurait pu dire qu'il existait d'autres marques.* »

**Commentaire CGT :** Réaliser un reportage sur une entreprise qui vend du plastique en 2025 a-t-il encore du sens alors que nous devons atteindre la neutralité carbone de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050...

- Une fois de plus, la commission a dû traiter un problème d'utilisation d'images dans un sujet reboutiqué pour une édition nationale. En l'occurrence Télématin. Cette fois, l'interview d'un jeune professeur qui avait participé à un sujet sur les jeunes très attachés au service public, est tronquée pour coller à l'angle du sujet : le malaise des profs !

Lien du reportage du 20h :

[https://www.franceinfo.fr/replay-ift/france-2/20-heures/fonction-publique-ces-fonctionnaires-prets-a-tout-pour-servir-la-nation\\_7494166.html](https://www.franceinfo.fr/replay-ift/france-2/20-heures/fonction-publique-ces-fonctionnaires-prets-a-tout-pour-servir-la-nation_7494166.html)

**Direction :** « *C'est un contresens qui n'aurait pas dû se produire. C'est une faute. C'est inacceptable ! C'est toujours sur l'illustration d'une statistique, si on n'a pas l'archive, on ne force pas la main. Il faut renoncer. Les conséquences pour les gens peuvent être catastrophiques et le mal est fait.* »

**Commentaire CGT :** Les professeurs représentent une population difficile à interviewer. C'est pourquoi, il faut d'autant plus la respecter...

### **Autre illustration du sujet avec cette question CGT**

- Dossier ICI

Un dossier ICI de 5'30 « réalisé par une équipe de la rédaction nationale mettait en valeur la tradition des raseteurs en Camargue. Le dossier a été diffusé le week-end du 24-25-26 octobre sur le réseau France 3. Dans sa version initiale, la durée du dossier est de 5'26". Rediffusé au 13H de France 2 le lundi 27 octobre, le dossier ne faisait plus que... 3'15". Or, la rédactrice (ex-France 3) n'a pas été prévenue de cette rediffusion et de l'amputation de plus de 2 minutes. Résultat, c'est tout le cœur du sujet qui a disparu avec la présentation d'un célèbre raseteur, français d'origine marocaine, qui aujourd'hui forme la jeune génération et incarne la transmission dans cette discipline très exigeante. Le célèbre raseteur, et les autres personnes interviewées dans le reportage, ont fait part de leur incompréhension d'avoir disparu dans la version courte diffusée sur France 2. Le travail effectué par les journalistes de terrain est traité de manière irrespectueuse par les équipes des rédacteurs en chef des éditions de France 2. Y a-t-il eu des consignes pour rediffuser les dossiers ICI sur France 2 en les coupant sans prévenir leurs auteurs, ni demander leur avis ? Pour info, le sujet raboté ne s'inscrivait pas dans une actualité chaude.

**Direction :** « *Tous les dossiers peuvent avoir plusieurs vies dans les différentes éditions. L'encadrement du service aurait dû le demander à la rédactrice. L'erreur vient de l'encadrement du service. Le sujet doit être coupé par l'auteur ou l'autrice. La coupe doit être faite par l'auteur du sujet, mais en son absence, on prévient le ou la journaliste. Il y a eu un maillon qui n'a pas fonctionné. Les règles sont claires. On a un problème de connaissance de ses règles.* »

**Commentaire CGT :** Était-il nécessaire de le diffuser le jour en question ? Apparemment, oui, répond la direction...

- Publicité à l'antenne.

Dans l'édition du 13h du 7 octobre, un sujet sur un baromètre de durabilité des produits est tourné dans une seule enseigne, Darty. On comprend que tourner dans plusieurs magasins aurait été fastidieux, difficile ou compliqué, mais ne faut-il pas, dans ce cas, occulter les marques ?

**Direction : « L'Arcom ne dit pas qu'on doit tourner dans plusieurs entreprises. L'Arcom dit, en revanche, pas de publicité clandestine. Il ne faut pas que le sujet soit laudatif. Et oui, c'est mieux de tourner dans plusieurs magasins si cela est possible. »**

**Question CGT** : Présence à l'antenne de la conjointe d'un potentiel candidat à l'élection présidentielle.

Même si Raphaël Glucksman n'est pas officiellement candidat à l'élection présidentielle de 2027, et s'il est admis qu'un(e) conjoint(e) d'une personnalité politique n'a pas forcément les mêmes opinions politiques que cette dernière, la présentation du journal de 20h par Léa Salamé interroge beaucoup de téléspectateurs. Certes, les règles déontologiques sont respectées, du moins tant que l'on n'entre pas dans la phase de campagne officielle, mais le fait qu'elle interviewe aujourd'hui de futurs rivaux ou soutiens de Raphaël Glucksman pose un problème de crédibilité.

A l'heure où l'audiovisuel public est attaqué de toutes parts, ne vaudrait-il pas mieux éviter une proximité aussi visible ?

**Direction "La rigueur en interview de Léa Salamé ne peut être remise en cause. Le pluralisme du 20h non-plus. La direction traitera le cas de Léa Salamé comme les nombreux précédents comparables qu'elle a eu à traiter : par l'aménagement de poste. En l'occurrence, elle quittera l'antenne du 20h s'il y a lieu, lorsque la direction le jugera opportun."**

**Question CGT** : Les micros-trottoirs « portraitisés »

Ils mettent en danger les personnes interviewées. Le directeur de l'info nommé en 2022 avait parmi ses grands projets pour les journalistes de la rédaction nationale de FTV, celui de faire évoluer les micros-trottoirs en micros-trottoirs « portraitisés ». Les journalistes et OPS qui vont sur le terrain, considèrent ces interviews comme des tâches incongrues, loin des bonnes pratiques du journalisme.

Pour rappel, les équipes arrêtent au hasard, les passants dans la rue. Le journaliste commence par poser une question, puis enclenche une série de questions pour tout connaître de la vie de son interlocuteur : état-civil, âge, profession, moults détails sur sa vie privée. Certains promeneurs au départ enclins à nous répondre, réalisent bien vite dans quelle aventure ils se sont embarqués, tant l'intrusion opérée au pas de charge dans leur intimité est sans fin. Car ces micros-trottoirs sont toujours réalisés dans la précipitation pour satisfaire les besoins de l'antenne. Il arrive fréquemment que certaines personnes interviewées, surprises par cette avalanche de questions, se rétractent comprenant bien tard qu'elles se mettent en danger par rapport à leur famille ou à leur employeur.

Par ailleurs, ces « micros-trottoirs portraitisés » sont susceptibles d'alimenter les fake news, car aucune des réponses données au hasard d'une rencontre sur un trottoir, ne peut être vérifiée.

Les journalistes de terrain réclament la fin de cette pratique de « micros-trottoirs portraitisés ». Si on doit interviewer sérieusement des personnes sur un thème précis, l'édition doit anticiper. Ainsi, les journalistes pourront organiser un reportage, se renseigner au préalable, puis prendre rendez-vous, et on respectera d'autant mieux nos interlocuteurs.

**Direction : « Depuis un certain temps déjà le micro-trottoir gratuit, on n'en veut plus... D'où cette demande de micro-trot portraitisés. On doit pouvoir entendre les Français. Exemple, sur le prix de l'essence, on doit juste savoir qui parle. C'est vrai que c'est plus compliqué à faire. »**

**Commentaire CGT** : portraitiste ou pas, nous allons continuer à voir ici et là dans les sujets, des micros-trottoirs qui n'apportent pas grand-chose en termes d'information...

- Quand le nom des auteurs de reportages réalisés par les régions n'apparaisse pas dans les synthés des éditions nationales

**Direction :** « *Parfois sur un même sujet, tous les noms ne sont pas cités. Les journalistes du réseau le sont quand il y a une exclusivité, répond Murielle Pleynet. Et d'ajouter : « exemple avec le témoignage de l'ex-compagne de Cédric Jubilar. Il n'y a pas de volonté de ne pas citer les journalistes du réseau. »*

**Organisations syndicales :** « Cette question concerne aussi les outre-mer. Il faut y penser également ! »

**Commentaire CGT :** Donc si on comprend bien.... Si les journalistes du réseau régional ou ultra marin veulent être cités, qu'ils fournissent des images et interviews exclusives !

- Confusion au 13h et 20h concernant Samuel Paty et Dominique Bernard (La CGT FTV avait publié un tract le 15 octobre 2025)

**Direction :** « *Cette erreur n'a pas été dupliquée. Il s'agit de deux erreurs distinctes. Aucun copié-collé donc ! Au total, ce sont 15 personnes qui ont commis des erreurs ou des fautes. Il y aura des formations pour l'ensemble des journalistes. Ça vaudra aussi pour l'encadrement. On a un vrai problème de communication. »*

La direction indique qu'elle ne comprend pas pourquoi en conférence de rédaction du 20h, cette faute dite à l'antenne n'a pas été évoquée.

**Commentaire CGT :** « *Tant que vous fonctionnez en vase-clos dans les conférences de rédaction, il n'y aura pas de réelle communication entre les journalistes. »*

**Direction :** « *C'est faux. La conférence de rédaction est ouverte à tous. On invite tout le monde à y venir. »*

**Remarque CGT :** Conférence de rédaction soi-disant « ouverte ».

## Magazines de l'info

**Question CGT :** Traitement de l'extrême droite

Le 26 octobre, dans Dimanche en politique, Eric Zemmour parle « de djihad du quotidien » à propos du vol de bijoux au Louvre et de toute une liste de crimes et délits qu'il attribue aux seuls musulmans, comme s'il n'y avait pas d'autres criminels en France. Ensuite, il lance un appel à la « remigration » des musulmans qui ne cachent pas leur religion dans l'espace public et ne rasent pas les murs. Ce n'est pas autre chose qu'un appel au nettoyage ethnique. Jamais de tels propos incitant à la haine d'un groupe socio-culturel particulier n'auraient été tenus sur le service public il y a 10-20 ans. Pourquoi, lorsque des propos ou fausses informations sont dites à l'antenne, aucune contradiction ne sont apportées par les journalistes en charge de l'émission ? Ne pas le faire contrevient aux principes déontologiques des journalistes.

- Qu'est-ce qui justifie que l'on invite Eric Zemmour, multi-condamné pour incitation à la haine raciale ?

Aujourd'hui, il ne représente rien politiquement : 0 député à l'Assemblée nationale.

**Direction :** « *L'organisation syndicale a raison de dire que Reconquête n'a plus de député. Mais les critères Arcom disent qu'il faut tenir compte : des résultats des précédentes élections (2021), du nombre d'élus au Parlement européen, en région, dans les*

**départements, les municipalités, de l'appartenance à un groupe politique au Parlement (Assemblée nationale et Sénat), des sondages, et de l'animation du débat politique. »**

**« Selon ces 5 critères, Eric Zemmour peut être invité au moins une fois par trimestre. L'interview répond aux critères déontologiques. »**

## **France info**

- Les organisations syndicales ont évoqué les nombreuses erreurs survenues plusieurs fois à l'antenne, et notamment des données graphiques erronées.

**La direction exprime sa consternation. « Il y a d'abord eu un graphique qui arrive de l'infographie truffé d'erreurs. Une responsable d'édition qui fait enlever des erreurs, mais il en reste encore, et ça se produit sur deux jours de suite. » La direction précise qu'il y aura des sanctions si ça recommence.**

### **Question de la CGT et autres OS**

Le 9 novembre sur France Inter dans Questions politiques, Alix Bouailhaguet, éditorialiste politique, interroge Manuel Bompard sur Zohran Mamdani. Coup sur coup, elle lui pose trois questions basées sur des informations fausses : il aurait repris le slogan « *mondialiser l'intifada* » (ce qui est faux, il a simplement refusé de condamner l'expression, déclarant que « *contrôler le langage* » ne faisait pas partie de ses fonctions (1)), il n'aurait pas condamné les attaques du 7 octobre (alors que dans un tweet du 8 octobre, il a « *pleuré la mort de centaines de personnes à travers Israël et la Palestine au cours des dernières 36 heures* »(2)), et l'UNRWA serait une agence de l'ONU accusée de collusion avec le Hamas (faux, le rapport indépendant de Catherine Colonna indique que les autorités israéliennes n'ont fourni aucune preuve de cela (3)). Dire à l'antenne de fausses informations est-il conforme aux principes déontologiques ?

Quels sont les critères de la direction de l'information pour avoir le statut d'éditorialiste à FTV ?

1. <https://fr.timesofisrael.com/presse-de-condamner-le-slogan-mondialiser-lintifada-mamdani-botte-en-touche/>
2. <https://x.com/ZohranKMamdani/status/1711093032907321525?s=20>
3. <https://unric.org/fr/rapport-colonna-renforcer-la-neutralite-de-lagence-daide-aux-palestiniens/>

**Direction : « On a apporté avec France inter des rectificatifs aux questions d'Alix Bouailhaguet. L'émission est produite à France inter. Les questions de la journaliste ont été relues. Elle a convenu à l'antenne qu'il y avait eue une erreur. Il faut savoir que la journaliste subit un cyberharcèlement. »**

**CGT :** est-ce qu'une plainte a été déposée ?

**Direction :** Oui, il y aura une plainte déposée pour cyberharcèlement.

- Traitement de l'extrême droite.

Un virage à l'extrême droite a été noté ces derniers temps sur nos antennes. De plus en plus de personnalités d'extrême droite ou identitaires, sont invitées. France info recrute d'anciens chroniqueurs de C-News qui tiennent des propos plus que limites ou reprennent tous les marqueurs de l'extrême droite.

Le 20 octobre, dans l'émission Le Pour et le Contre de France Info TV, Michel Onfray est interrogé par trois transfuges de CNews : Claire-Elisabeth Beaufort (CNews 2017-2021), Nathan Devers (CNews 2021-2025), Paul Melun (CNews 2021-2025). Dans cette émission, mystérieusement retirée des sites de FTV et de France info, le philosophe identitaire reprend la notion de grand remplacement en la déclinant avec d'autres termes : « *Il y a une démographie, et le grand remplacement va avoir lieu, oui si l'on veut... moi je ne veux pas utiliser un mot qui soit connoté... je dis simplement que quand une population fait des enfants, une autre n'en fait pas, il y a une immigration qui est massive, que c'est une immigration culturelle aussi, je fais mon deuil d'une France à l'ancienne, d'un monde judéo-chrétien à l'ancienne...* ».

Personne sur le plateau pour répondre que ce fantasme de l'invasion ne repose sur rien de concret, ou des chiffres manipulés, ou que ce monde « judéo-chrétien » n'existe pas, qu'il s'agit d'une imposture historique construite de toutes pièces pour masquer des siècles d'antisémitisme chrétien et exclure l'Islam du triptyque monothéiste (lire Sophie Bessis). Au contraire, ces propos sont relayés le lendemain par un tweet de France Info, posté à 11h, et retiré une heure après. Ainsi que par un tweet de Patrice Romedenne, qui lui a été maintenu (mais il est vrai qu'il s'exprimait à titre personnel).

Le 25 octobre, toujours dans la même émission, est invité un autre ancien de CNews, Florian Tardif (CNews 2017-2021), journaliste à Paris Match, qui nous révèle de menus détails de la vie de Nicolas Sarkozy en prison : « *Il a acheté un petit balai, du thon et des yaourts* ». Le poids des mots, le choc des photos ! Là, on met vraiment le couteau dans la plaie ! Puis, un peu plus tard, s'installe sur le plateau l'avocat Gilbert Collard, ancien soutien de Marine Le Pen et de Eric Zemmour, qui est montré en photo à côté des deux leaders d'extrême droite. Tranquillement, il remet en cause le jugement de Nicolas Sarkozy, le qualifiant de « *jugement de journaliste* ». « *Les délits qui auraient permis l'association de malfaiteurs ne sont pas là* ». Simples hochements de tête des journalistes.

Muriel Pleynet est contente de répondre aux questions sur l'émission « Le pour et le contre ». Et de préciser : « *Le profil des intervenants est systématiquement présenté comme des ex-intervenants de CNews. Pourtant, ils sont intervenus sur d'autres supports et médias de service public. Il est question d'écrivains. Bardés de diplômés. Le biais de départ n'est pas vraiment honnête. Et venir de Cnews n'est pas vraiment une tare.* »

**Au sujet de Michel Onfray et du « grand remplacement », la direction reconnaît qu'ils n'ont pas maîtrisé le débat sur un sujet qui appelait du rebond, de la relance. « Ce sujet est arrivé en fin d'émission. Donc pas la possibilité de recadrer l'invité. » Et la direction d'ajouter : « Francinfo TV n'a pas vocation à être CNews ». Nous voilà rassurés !**

**Pour les chiffres sur la Seine-Saint-Denis, la direction reconnaît que « cela n'a pas été sourcé et c'est une faute. »**

**Débat :**

**Organisations syndicales :** « *Au-delà des profils des chroniqueurs, on déroule du temps à des invités, où ils peuvent exposer leur propre opinion et déontologiquement, ce sont des opinions racistes, sans contradiction.* »

**Direction (Murielle Pleynet) :** « *C'est une tranche. On essaie de poser un débat. Il va y avoir un rédacteur en chef à l'antenne. Il faut que France info soit une chaîne qui permette de mettre toutes les opinions à l'antenne, il faut être contre des à priori. On doit être capables de recevoir l'ensemble du paysage pluraliste français.* »

**CFDT :** « *Ça manque de journaliste en plateau pour apporter la contradiction.* »

**Direction :** « *Oui, on a choisi de mettre à l'antenne deux intellectuels, essayistes écrivains, c'est une richesse... et une journaliste en plateau.* » « *Quant les invités sont plus radicaux, il est plus difficile de les couper ou de les questionner* » ajoute Alexandre Kara qui défend cette émission. Et d'ajouter : « *Que les invités sont pluriels. On doit être capable d'accueillir les avis différents et pluriels. Cette émission à trois mois d'existence.* »

**CGT :** « *Le problème c'est que les deux chroniqueurs ne sont pas calibrés pour apporter de la contradiction aux invités, et que la journaliste qui devrait pondérer et contredire les invités ne le fait pas assez.* »

- Transparence sur les liens supposés des invités avec France télévisions. C'est le cas de Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, compagne de Stéphane Sitbon Gomez, N°2 de FTV, ou encore le fait de ne pas indiquer les fonctions de Najat Vallaud-Belkacem à la Cour des comptes.

**Direction :** « *Pour Anne-Cécile Mailfert, c'est un lien d'intérêt avec le groupe. Elle sera citée comme tel. Pour Najat Vallaud Belkacem, elle aurait dû être présentée comme appartenant à la Cour des comptes. Elle a été directrice de collection chez fayard, elle était légitime à être à l'antenne. C'est à la Cour des comptes de décider si elle a le droit ou non de s'exprimer à FTV. Elle est responsable de ses propos.* »

**Questions CGT :** Sur Franceinfo TV, Nathalie Saint Cricq, éditorialiste à FTV, a déclaré après le vol de bijoux au Louvre : « *Ça serait mieux qu'il y ait 50 musées à surveiller en France plutôt que 200. Ça serait plus pratique, comme dans la plupart des autres pays* ». Veut-elle dire par là qu'il y a trop de culture en France, trop de patrimoine, qu'il faut sacrifier la culture à cause d'un simple fait divers ? Est-ce que cela reflète la ligne éditoriale de France Info ? Est-ce que le fait d'être « éditorialiste » à FTV permet de dire n'importe quoi à l'antenne, dans un événement retransmis sur les RS, ou dans une émission sur un autre média ?

**Direction :** « *On considère que ça relève du débat et cette question n'est pas en lien avec la déontologie. Il faut en parler avec l'éditorial.* »

Sur Gaza, interviews d'Olivier Rafowicz et interventions en direct de Benjamin Netanyahu

A de nombreuses reprises, Franceinfo tv a donné la parole à Olivier Rafowicz au cours de longues interviews de plus de 10 minutes. Notamment le samedi 28 juin dans la tranche 14/16. Peut-on déontologiquement accorder une telle tribune au porte-parole d'une armée accusée par l'Onu de génocide, crime contre l'humanité et crimes de guerre ? Peut-on le laisser ainsi dérouler sa propagande et ses fake news, sans véritable contradiction, sans possibilité de vérifier ses propos puisque son armée interdit tout journaliste étranger de rentrer dans la bande de Gaza ? La charte déontologique de l'AFP, par exemple, prévoit ce cas de figure : « *Nous devons identifier les auteurs de tueries, tout en prenant garde à ne pas leur offrir une plateforme d'expression en publiant plus que de courts extraits de leurs déclarations orales ou écrites* ». Il est bien entendu possible d'interviewer le porte-parole d'une armée en guerre, même coupable de crimes de guerre. Mais ne fallait-il pas prendre les précautions nécessaires ? En l'occurrence, pour Olivier Rafowicz, s'en tenir à un extrait de 30', encadré par un rappel du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale contre le Ministre israélien de la Défense Yoav Gallant et le Premier ministre Netanyahu ?

Même question pour Benjamin Netanyahu.

Le 10 août, Franceinfo TV a diffusé *in extenso* la conférence de presse de Benjamin Netanyahu justifiant l'invasion de Gaza et expliquant que tous les médias affirmant qu'il y a une famine à Gaza mentent. Ce contenu a été imposé par le rédacteur en chef jour contre l'avis de l'équipe éditoriale (chef de tranche et responsable d'édition). C'est donc une volonté de la direction, qui se manifeste là de manière « *autoritaire et hiérarchique* ». De même que pour Olivier Rafowicz, n'aurait-il pas fallu suivre l'avis de l'équipe éditoriale, ne prendre qu'un extrait de l'intervention de Netanyahu et prendre les précautions d'usage en rappelant qu'il est poursuivi par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ?

**Direction : « Le porte-parole de l'armée israélienne n'est pas poursuivi par la justice. Ils n'ont ni l'un ni l'autre de tribune sur notre antenne. Quand l'actualité l'impose, le porte-parole est l'un des acteurs principaux de ce conflit. Nos téléspectateurs peuvent l'entendre. On a des journalistes en plateau. Oui, quand l'un des acteurs majeurs d'un conflit s'exprime, on l'invite, mais on lui apporte la contradiction à quatre reprises. Oui, nous confirmons, nous n'avons pas accès à Gaza. »**

Liens avec l'armée française ou des armées étrangères. « *Oui Mon Colonel!* ». Lors de l'interview du porte-parole de l'armée israélienne sur franceinfo canal 16, le 28 juin 2025, le présentateur de la tranche 14h/16h s'adresse à lui par des « *mon colonel* ». Il s'agit d'une marque de respect qui ne concerne que les militaires entre eux. C'est ainsi qu'un subordonné doit s'adresser à un supérieur, pas un civil, encore moins un journaliste. Ne faudrait-il pas éviter ce genre de proximité à l'antenne ?

**Selon la direction, « un civil peut employer cette formule pour s'adresser à un militaire. »**

## **France info.fr**

- Intervention de 6media dans l'édition d'articles qui reprend le commentaire d'un sujet diffusé.

**Direction : « 6media est chargé de couper et découper les sujets de France info, trouver un titre, rédiger un chapeau. Son activité est supervisée par FTV. Le texte doit être le plus proche possible du commentaire. La direction a recours à un prestataire parce que nous n'avons jamais trouvé de volontaires pour effectuer cette tâche pour les JT. L'équipe est composée de journalistes titulaires de la carte de presse. Cinq personnes sont mobilisées par jour. Les sujets repris sont signés par l'équipe. »**

**Pour des sujets sensibles, comme ceux des correspondants à l'étranger ou l'œil du 20h, ils sont validés par les journalistes eux même. Pour les autres, ils ne valident pas. Cela dépend de [ftvinfo@francetv.fr](mailto:ftvinfo@francetv.fr)**

**En cas d'erreur, précisez la direction, signaler à [ftvinfo@francetv.fr](mailto:ftvinfo@francetv.fr)**

**« Sur le site de France info, il y a 120 URL par jour. Il y a autant d'URL que de sujets. Tout n'est pas découpé. Les chroniques ne le sont pas. »**

## **Information régionale**

**Question CGT** : Une pétition contre l'occupation des sans-abris dans les gymnases du 15<sup>e</sup>.

<https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/gymnases-requisitionnes-pour-l-hebergement-d-urgence-un-club-sportif-appelle-a-preserver-l-acces-au-sport-a-paris-3228773.html>

Dans ce sujet diffusé dans le journal régional 12/13, largement couvert par les médias d'extrême droite, la décision de la mairie de Paris de réquisitionner des gymnases pour y loger des sans-abris est contestée par certaines associations et le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement.

A aucun moment dans le sujet diffusé dans le 12/13, il est indiqué si la mairie de Paris a été contactée pour s'exprimer sur le sujet. Une version soir a été produite avec, cette fois, l'interview d'une élue de la mairie. Mais ce sujet n'a pas été mis en ligne sur le site de France 3 Ile de France. C'est la version de la mi-journée qui est toujours en ligne en appui d'un article.

Comment l'encadrement a-t-il pu valider le sujet de la mi-journée sans mentionner si la mairie de Paris a été contactée pour s'exprimer ? Pourquoi, ce sujet qui contrevient au principe du contradictoire est-il toujours en ligne sur le site régional ?

**Direction (Antoine Armand) : La réponse de la mairie de Paris est arrivée à quelques minutes de l'antenne. Il aurait fallu le dire en retour plateau.**

**CGT :** Mais l'article est en ligne depuis des semaines alors qu'il ne le devrait pas. Pourquoi ?

**Direction :** on va demander que la version soir qui respecte le contradictoire soit mise en ligne.

**Commentaire CGT :** Il faut l'intervention de la CGT en commission de déontologie, pour procéder à ce changement. Soit plusieurs mois après la parution de cet article avec un sujet vidéo en ligne qui contrevient aux principes du contradictoire...

**Question CGT :** Diffusion d'un sujet d'archives dans le journal d'Auvergne.

Le 27 mai, dans le journal du 12/13, un sujet lié à des commémorations en l'honneur de Marthe Guillaume, tourné et diffusé en 2023, a été diffusé en totalité sans la mention « archives ». Et avec la mention dans les titres : « Événement du jour ». Avant le JT midi, le présentateur a demandé à ce que la mention « archives » soit ajoutée, considérant que le sujet ne pouvait pas être présenté comme une actualité du jour. Il a essuyé un refus. Réponse de l'adjointe en charge de l'édition : « *L'église est toujours à la même place et le monument aux morts n'a pas bougé.* Et d'ajouter : « *Le sujet a été validé par le rédacteur en chef. C'est lui qui a le dernier mot* ».

Pendant le JT, il a rappelé dans l'oreillette qu'il fallait écrire la mention "archive", sans succès. Pourquoi, la direction éditoriale de Clermont-Ferrand a pris la décision de pas mentionner qu'il s'agissait d'un sujet d'archives ? Pourquoi diffuser en totalité un sujet tourné sur le même thème en 2023 avec le risque de voir à l'écran des personnes interrogées décédées depuis la première diffusion ?

**Direction (Antoine Armand) : « Il y aurait dû y avoir la mention archives à l'antenne. »**

**Comme l'a rappelé la CGT, le présentateur l'a demandé à l'encadrement en charge de l'édition...**

- Un titre modifié avec l'accord du rédacteur puis de nouveau modifié le lendemain, mais cette fois sans l'accord de celui qui a écrit l'article. Un article qui relate le combat des habitants et élus pour obtenir l'interdiction de circulation des poids lourds sur la commune.

**La direction indique que le choix du titre est déterminant pour le référencement. Voyant que le contenu ne rencontrait pas le public, il a été modifié sans l'avis de l'auteur le lendemain (le samedi, l'auteur ne travaillait pas).**

**Commentaire CGT :** On se met d'accord sur un titre et le lendemain matin, l'auteur a un texto froid pour lui dire que le titre a été changé... Drôle de méthode.

## **Information numérique régionale**

- Une organisation syndicale s'interroge sur le fait que de nombreux modules sont diffusés sur les réseaux sociaux sans signature des auteurs. Des articles rédigés par les rédactions de France 3, se retrouvent eux, sur le site de Ici et signés par France 3 régions. Qui des droits d'auteurs ?

**Delphine Vialanet, directrice numérique du réseau, indique : « Les modules numériques sans signature ne sont pas acceptables. A FTV, on a rappelé et nous demandons la signature de l'auteur d'une vidéo. S'il existe des manquements, il y aura un rappel à l'ordre. »**

**Pour le site Ici, Pascale Lagorce, coordinatrice numérique, explique que « le site appartient à 50/50 à France TV et Radio France. Radio France a intégré une mise à jour pour les signatures. La signature des articles sera celle des contributeurs. On pourra toujours signer France 3 région, et par défaut, c'est celle du rédacteur qui apparaîtra. Tout cela, doit se régler courant de la semaine du 1er décembre. »**

**Ces articles doivent être écrits par des journalistes ou provenant de contributions de chargés d'édition numérique. Les choix sont à la main des régions. Chaque semaine, on fait parvenir à l'ensemble des régions le calendrier de publication de la semaine à venir. C'est envoyé aux rédacteurs en chef, aux adjoints du numérique et adjoints des JT régions.**

**Delphine Vialanet : Pour les droits voisins, ils sont répartis entre Radio France et France tv, au prorata du nombre d'URL.**

**Organisations syndicales : « Pourquoi, sous-traiter une activité à faible valeur ajoutée au siège et pas en région ? »**

**Pascale Lagorce : « Il n'y a pas le même nombre de JT à traiter... Ils sont plus nombreux et plus longs au siège. »**

**Delphine Vialanet : « Libre à nous de mettre ou non de la valeur ajoutée dans ce qu'on publie. »**

**Organisations syndicales : « Quand il faut faire les articles en 30 minutes, c'est compliqué, non ? »**

**Pascale Lagorce : « En général, on écrit quatre articles par jour ! »**

## **Réseau ultra marin**

**Question CGT : Titre modifié sous la pression politique ?**

Le 17 octobre dernier, le directeur de la rédaction du pôle Outre-mer, Jean-Claude Samyde, a modifié le titre d'un article publié la veille sur la1e.fr. Titré le 16 octobre : Naïma Moutchou répond aux critiques sur sa nomination : "Je compte bien convaincre qu'on ne devient pas ministre des Outre-mer par hasard », le titre, le lendemain, est devenu : Naïma Moutchou : "On ne devient pas ministre des Outre-mer par hasard". Cet article revenait sur le premier discours de la nouvelle ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou lors de son intervention au Sénat dans le cadre de l'examen de la loi sur le report des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie. La direction, a-t-elle reçu un appel du cabinet de la ministre exprimant son mécontentement quant à la formulation du titre de l'article ? Si oui, la direction a-t-elle décidé du changement à la suite de cet appel ? (Ce qui constituerait un lourd précédent.)

**Direction : « La modification du titre n'a en rien modifié le fond de l'article. Cette modification a permis un meilleur référencement de l'article. »**

**Pas de réponse de la direction sur une éventuelle intervention du directeur de l'information du réseau ultra marin.**

**Question CGT :** Grand raid de la Réunion

Lors du grand raid de la Réunion du 16 au 19 octobre dernier à La Réunion, la rédaction de Mayotte la 1ère a demandé aux participants mahorais de réaliser eux-mêmes leurs images et interviews pour diffusion dans nos éditions. Une demande motivée par l'absence d'équipe de journalistes envoyés sur place et parce que Réunion La 1ère n'a pu réaliser ces interviews pour Mayotte. Pourquoi, la direction de Mayotte la 1ère n'a-t-elle pas mis les moyens pour l'envoi d'une équipe couvrir cet événement sportif majeur où une 30 aine de mahorais y participaient ?

**Direction : « Un rappel a été fait à la rédactrice en cheffe, car cette pratique est strictement encadrée. On ne doit pas commander à des personnes de nous fournir des éléments. Il peut y avoir des exceptions en cas d'impossibilités physiques de se rendre sur un lieu. Ça devient alors un élément du récit. Une note sur l'utilisation des images tournées par le public a été envoyée à tous les encadrants. »**

- Quant un directeur adjoint de l'antenne se prend pour un journaliste

Ce dernier est intervenu en direct pour présenter le dispositif de l'antenne alors qu'il n'est plus journaliste.

**La direction explique que son expertise sur le sujet l'a conduit à aller au-delà. Selon le directeur, il était présent sur l'île de la Dominique. La direction admet qu'en principe, c'est au directeur des sports de présenter un tel dispositif. Là, on peut penser que l'intervenant était membre de la rédaction. Il aurait pu intervenir en direct mais en étant interrogé par un journaliste ou le présentateur de l'édition.**

- En Polynésie, la direction n'hésite pas à solliciter un salarié en vacances pour réaliser une interview d'un élu qui est aussi son père !

Journal 9 novembre : <https://youtu.be/gxJ3tNOVCug>

Veal 9 novembre : <https://m.youtube.com/watch?v=K6oYxZZO44s>

**La direction répond que l'on n'aurait pas dû agir ainsi. Pour la CGT, la direction aurait dû avoir recours à des CDD pour effectuer cette interview.**

**Les questions sur les magazines n'ont pas été traitées faute de temps.**

Paris, le 10 décembre 2025